



Bassins, le 16 janvier 2010

Préavis n° 01/10

Préavis municipal relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de 65'000 CHF pour la réfection de la Rue du Pelaz.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

En 2009, la Municipalité a dû engager une partie de son budget pour réfectionner en urgence le réseau routier de Bassins, suite à l'hiver rigoureux 2008-2009. Même certaines voies récemment réfectionnées ont nécessité une intervention (réparation de fissures, par exemple).

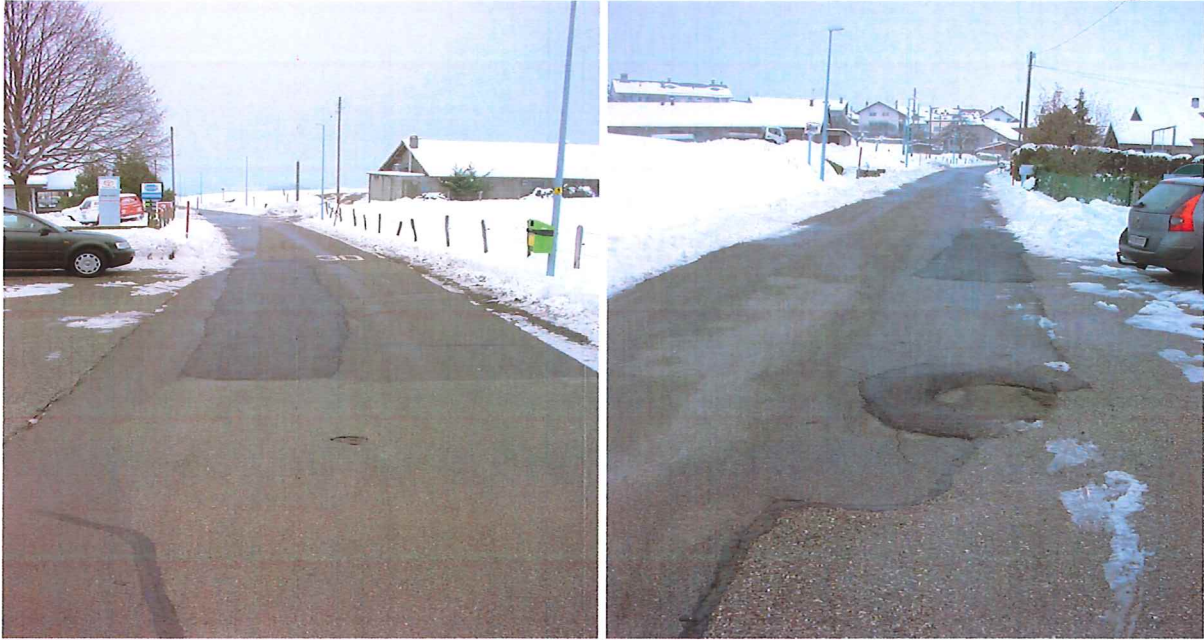
La rue du Pelaz en a bénéficié en particulier, car l'état général s'était dégradé plus rapidement que la normale fin 2008. La réfection engagée a été quasi structurelle par endroit.

Par souci d'économies à long terme, la Municipalité propose de terminer cette rue par une pose de tapis final. Cette réfection doit permettre une stabilisation du revêtement pour 20 ans au moins. Elle évitera des réparations annuelles coûteuses et dont le résultat technique est discutable.

Situation actuelle

La rue du Pelaz a été entretenue tout au long de ces années. Une réfection structurelle a été effectuée en 2009. En voici quelques images :





Réfection proposée

L'état structurel de la rue est bon et ne nécessite pas une refonte de l'encaissement.

La structure actuelle sera remise en forme suivant les directives du constructeur. Un tapis final de minimum 3.5 cm sera posé sur 642m environ.

Financement

Ces travaux seront financés en inscrivant une ligne budgétaire dès 2011. Un emprunt sera contracté. Un amortissement est calculé sur 20 ans, pour un montant de 3'250 CHF, un intérêt de 4% (2600 CHF la première année) sera porté dans le budget 2011.

Le service des routes prendra cette charge financière et sera englobée dans une nouvelle rubrique budgétaire pour 2011, sous amortissement des routes.

Conclusion

En fonction des explications données par la Municipalité, il est **demandé au conseil communal** de Bassins

vu le préavis municipal n° 01/10 du 16 janvier 2010,
ouï les conclusions du rapport de la commission des Finances,
considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

d'accorder à la municipalité **un crédit extrabudgétaire de 65'000 CHF pour la réfection de la rue du Pelaz**, selon le mode de financement présenté

d'autoriser la Municipalité à emprunter auprès d'un organe bancaire, aux meilleures conditions, la somme de 65'000 CHF

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic : 
D. Lohri

la Secrétaire : 
M. Noiro

